

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001065-206

Date: 7 janvier 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

RENÉ ALLARD

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

Et

RETRAITE QUÉBEC

Mise en cause

JUGEMENT

(Demande afin d'entériner un mandat d'expert commun)

[1] **CONSIDÉRANT** la Demande afin d'entériner un mandat d'expert commun;

[2] **CONSIDÉRANT** les motifs exposés à la demande;

[3] **CONSIDÉRANT** le consentement des parties;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

[4] **ACCUEILLE** la Demande afin d'entériner un mandat d'expert commun;

[5] **ENTÉRINE** le mandat d'expert commun dont les termes et conditions sont prévus par la lettre de mandat produite comme pièce R-2;

- [6] **ORDONNE** à Retraite Québec de permettre à l'Expert responsable, à l'Actuaire Fellow et aux autres membres du personnel de Retraite Québec qui seront impliqués dans le Mandat d'utiliser toutes les données détenues par Retraite Québec qui seront requises aux fins du Mandat (tels que ces termes sont définis dans la lettre de mandat produite comme pièce R-2) ;
- [7] **DÉCLARE** que le mandat d'expert commun ne constitue pas une étude au sens des articles 3.2 et 6 de la Loi sur Retraite Québec, RLRQ c R-26.3, ou une étude sur l'administration du RRPE au sens de l'article 196.6 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, RLRQ c R-12.1;
- [8] **LE TOUT** sans frais de justice.

Sylvain
Lussier
Signature
numérique de
Sylvain Lussier
Date : 2026.01.07
12:59:29 -05'00'
SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

Me Jean-Philippe Groleau
Me Guillaume Charlebois
Me Simon Hamel-Genest
Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats du Demandeur

Me Michel Déom
Me Nathalie Fiset
Bernard, Roy (Justice-Québec)
Avocats du Défendeur

Me Philippe Auger-Giroux
St-Pierre Létourneau (Retraite Québec)
Avocats de la Mise en cause